

Open FIDE de Lannemezan
26 et 27 septembre 2020
REGLEMENT DU TOURNOI

Article I : Participation.

L'open de Lannemezan a lieu à la Salle des Fêtes de Lannemezan, 231 Rue Thiers, 65300 Lannemezan. Le tournoi est organisé par le club du Fou Blanc de Lannemezan. Tout joueur français doit être titulaire de la licence A.

Article II : Le tournoi

Le tournoi est ouvert aux joueurs avec un élo inférieur à 2200.

Article III : Déroulement.

La cadence est de 60 minutes avec l'incrément de 30 secondes pour chaque coup.

Horaires :

Ronde 1 : 26/09 de 14h00 à 17h00

Ronde 2 : 26/09 de 17h00 à 20h00

Ronde 3 : 27/09 de 09h30 à 12h30

Ronde 4 : 24/02 de 13h30 à 16h30

Ronde 5 : 24/02 de 16h30 à 19h30

Remise de prix à 19h30h.

Les parties sont régies selon les règles de la FIDE établies au 1er janvier 2018.

Conformément au règlement de la FFE les joueurs sont forfaités après 30 minutes de retard sauf la première ronde où le délai est d'une heure.

Article IV : Appariements et classements.

Les appariements sont effectués au système Haley par PAPI. Les règles utilisées sont celles de la FIDE.

Seront appariés pour la première ronde les joueurs présents dans la salle ayant pointé avant 13h40 ou ayant payé leur inscription.

Les joueurs seront classés suivant le nombre de points.

Départages entre ex-æquo : Buchholz, Nombre de Victoires, Performance

Article V : Prix.

Les prix généraux seront attribués en fonction du départage. Les autres prix sont attribués au départage. Ils ne sont pas cumulables. Seuls les joueurs pouvant attester d'un classement national ou international pourront prétendre aux prix par catégorie élo. Un joueur primé qui ne serait pas présent à la remise des récompenses perdrait ses droits envers son prix. La liste des prix sera affichée à la 3ème Ronde.

Article VI : Comportement des joueurs.

Il est formellement déconseillé aux joueurs d'apporter un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Si néanmoins vous apportez un appareil, ce dernier doit être éteint et rangé dans un sac pendant la partie. Si cet appareil émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur perdra sa partie et l'adversaire gagnera.

Article VII : Protocole sanitaire.

Les organisateurs, arbitres, et joueurs de plus de 11 ans, ont l'obligation de porter un masque durant la durée de la compétition. Les joueurs ont obligation de :

- se passer les mains au gel hydro alcoolique avant et après la partie ;
 - à l'issue d'un déplacement, se passer les mains au gel hydro alcoolique en retournant à leur place ;
- Les ensembles d'échecs seront nettoyés à l'issue de chaque partie.

Article VIII : Arbitrage

L'arbitre du tournoi est :

Samy AIT CHAOUICHE, Arbitre Fédéral Open 1

Il sera chargé de faire respecter le présent règlement.

Les joueurs sont tenus de respecter le règlement.

L'arbitre
Samy AIT CHAOUICHE

Pour l'organisation
Laurent IZARD & Samy AIT CHAOUICHE